

Purpose of Statement on Implementation

The pages that follow set out in concise form the Government's understanding of the rights and obligations set out in the North American Free Trade Agreement. For each chapter, the Statement sets out what the Agreement says, how Canada has implemented the Agreement in domestic law and what other actions the Government will undertake to ensure that Canadians will benefit from the Agreement.

The text of the Agreement is both complex and difficult to grasp. In ensuring that the Agreement's rights and obligations could be implemented within different legal traditions, the lawyers had to cover a lot of detail. The Government believes, however, that the basic rights and obligations in the Agreement can be expressed more simply and succinctly in order to make sure that Canadians have a clear understanding of what is involved. As such, the Statement serves not only to demystify the basic contours of the NAFTA and inform Canadians on its substance, but also lets our trading partners know in clear and concise language how Canada interprets the agreement and intends to pursue the rights and obligations it contains.

Since the conclusion of the negotiations of the NAFTA, its side agreements and the recent understandings on subsidies, dumping and water, the successful conclusion of the Uruguay Round of GATT multilateral negotiations has considerably expanded and broadened international trade and investment rules. The NAFTA and the Uruguay Round agreements cover much of the same ground and the two sets of rules are largely complementary and mutually reinforcing. In many respects, the NAFTA built on progress that had been made in the Uruguay Round while the Round in turn profited from the experience of Canada, the United States and Mexico in negotiating the NAFTA. This Statement does not address Canada's rights and obligations arising from the recently concluded Uruguay Round negotiations.

Chapter One

Objectives and Scope

1. NAFTA Provisions

This chapter declares the establishment of a free-trade area between Canada, the United States and Mexico, describes the overall objectives of the North American Free Trade Agreement (the NAFTA or Agreement), sets out the relationship of the NAFTA to other international agreements, and confirms the extent of the obligations undertaken by Canada, the United States and Mexico (the Parties) in entering into the NAFTA. In effect, it provides the guiding principles for the interpretation of the Agreement as a whole. These principles — non-discrimination, transparency, cooperation and due process — are then worked out in detail in the chapters that follow.

But de l'Énoncé des mesures de mise en œuvre

On trouvera aux pages suivantes un exposé concis de l'interprétation que fait le gouvernement des droits et obligations formulés dans l'Accord de libre-échange nord-américain. Pour chacun des Chapitres, l'Énoncé présente la nature des dispositions de l'Accord, la façon dont le Canada a mis en œuvre l'Accord dans sa législation intérieure ainsi que les autres mesures que le gouvernement prendra afin de garantir que les Canadiens bénéficient de l'Accord.

Le texte de l'Accord est complexe et son sens est difficile à saisir. Pour s'assurer que les droits et obligations découlant de l'Accord puissent prendre effet dans des traditions juridiques différentes, les avocats ont eu à préciser beaucoup de détails. Le gouvernement n'en estime pas moins qu'il est possible d'exprimer plus succinctement ces droits et obligations de base pour faire en sorte que les Canadiens comprennent clairement les incidences de ce texte. À ce titre, l'Énoncé vise non seulement à faire ressortir l'essentiel de l'ALENA et à informer les Canadiens de sa teneur, mais il met nos partenaires commerciaux au courant, en termes clairs et concis, de la façon dont le Canada interprète l'Accord et entend donner suite aux droits et obligations qu'il prévoit.

Depuis l'aboutissement de la négociation de l'ALENA, de ses accords parallèles, et compte tenu des récentes ententes sur les subventions, le dumping et l'eau, le succès des négociations multilatérales de l'Uruguay Round, dans le cadre du GATT, a considérablement étendu et élargi les règles internationales applicables au commerce et à l'investissement. Les accords de l'ALENA et de l'Uruguay Round visent en grande partie les mêmes questions; les deux ensembles de règles sont, dans une large mesure, complémentaires et elles se renforcent mutuellement. À de nombreux égards, l'ALENA s'est appuyé sur des progrès qui avaient été accomplis dans le cadre de l'Uruguay Round tandis que ce dernier, à son tour, bénéficiait de l'expérience de négociation de l'ALENA acquise par le Canada, les États-Unis et le Mexique. Le présent Énoncé ne touche en rien les droits et obligations du Canada aux termes des négociations de l'Uruguay Round qui se sont achevées récemment.

Chapitre 1

Objectifs et champ d'application

1. Dispositions de l'ALENA

Ce chapitre déclare l'établissement d'une zone de libre-échange entre le Canada, les États-Unis et le Mexique, il décrit les objectifs globaux de l'Accord de libre-échange nord-américain (l'ALENA ou l'Accord), il précise les rapports de l'ALENA avec d'autres accords internationaux, et il confirme l'étendue des obligations assumées par le Canada, les États-Unis et le Mexique (les Parties) à l'entrée en vigueur de l'ALENA. Il fournit effectivement les principes directeurs pour l'interprétation de l'Accord dans son ensemble. Ces principes — non-discrimination, transparence, coopération et application régulière de la loi — sont ensuite explicités dans les chapitres qui suivent.